CCI GERS

Communiqué

Auch, le 28/05/14

LE RURAL ABANDONNÉ
LES CHEFS D'ENTREPRISE BAFOUÉS

Commandé par le gouvernement, un rapport en cours de rédaction préconise de réduire de 30 % supplémentaires les ressources des CCI (après la baisse de 20 % déjà subie en 2014), et de supprimer les CCI départementales pour ne conserver que 22 CCI régionales, et peut-être seulement 10 à 12 à l'issue du regroupement des régions.
Si le gouvernement décide de mettre en œuvre ces propositions, il ne restera dans le Gers qu'une délégation de la CCI Midi-Pyrénées sans existence juridique ni moyens propres, sans capacité à signer des contrats et gérer des équipements.

Cela signifie l'abandon des hôtels d'entreprises Agroparc, de l'Aéroport d'Auch-Gers, et de toute capacité d'investissement et d'effet de levier sur l'économie locale ; l'abandon aussi de tous les projets concertés avec les collectivités locales : par exemple l'Agence de Développement Economique « Gers Développement » qui pourtant a permis et permet toujours de faire des économies grâce à une mutualisation entre la CCI, le Conseil Général, Grand Auch Agglomération et 9 Communautés de Communes.

Ainsi, les territoires ruraux qui pourtant ont le plus besoin de soutien feront encore une fois les frais de la réduction des dépenses publiques.
Les TPE – Très Petites Entreprises seront quand à elles privées des bénéfices de la péréquation actuellement opérée par les CCI : les petites entreprises sont les principaux utilisateurs des CCI qui sont essentiellement financées par les grandes entreprises.

Et, double peine, les territoires ruraux seront aussi privés de l'engagement bénévole des chefs d'entreprises élus des CCI au service de leur territoire.
Les richesses et les emplois sont créés par les entrepreneurs, pourquoi le Gers et ses entrepreneurs seraient-il privés de moyens concentrés et réservés à Toulouse ? L'engagement des chefs d'entreprises gersois aurait-il moins de valeur pour être ainsi bafoué ? Et le commissariat à l'égalité des territoires aurait-il encore une raison d'être ?

La CCI est prête à faire de nouveaux efforts financiers et donc à réduire ses actions, mais pas à disparaître ni à réduire encore de 32 % ses ressources fiscales en 3 ans alors qu'une baisse de seulement 6 % sur 3 ans est prévue pour les autres opérateurs publics.
La CCI est prête à contribuer à la simplification de l'organisation territoriale et à la suppression de doublons comme elle l'a déjà fait, mais pas au seul détriment des entreprises, ni au détriment de la proximité et de l'intelligence des territoires.

Si la métropole toulousaine est une puissante locomotive de création de richesse, faut-il pour autant tirer un trait sur le développement de tous les autres territoires de Midi-Pyrénées ?

Contact presse : Michel DOLIGÉ, T. 05 62 61 62 48, m.dolige@gers.cci.fr

Place Jean David – B.P. 10181 – 32004 Auch Cedex France – Tél. (33)02 62 61 62 61 – Fax (33) 05 62 61 62 63 – ccigers@gers.cci.fr